

Directeur de publication : Dominique FIALON

Commission communication : Béatrice HILAIRE, Dominique RIEU, Laurie PASTRE, Guy LEMOINE

Le mot du maire



Chères Levadoises, chers Levadois,

Notre dernier rendez-vous date du mois de décembre 2022. Revenons sur les événements qui ont jalonné la vie de notre commune depuis le début de l'année 2023.

Deux temps forts seront développés dans ce numéro :

Premièrement, la remise du rapport du cabinet EGIS sur les mobilités, avec un chiffrage global du montant des travaux à engager pour apaiser les circulations sur la RN102 et la rue des Ecoles. Une expérimentation avec passage en sens unique d'une partie de la rue des Ecoles est envisagée d'ici à la fin de l'année 2023.

Deuxièmement, le vote du budget 2023 de la commune.

Ce vote entérine les orientations de l'équipe municipale, à savoir, **améliorer** la marge budgétaire consacrée à l'investissement par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une rigueur dans la gestion des recettes.

Les travaux de rénovation de l'école Jules Ferry ont participé à réduire les dépenses budgétaires consacrées au chauffage avec le renouvellement de la chaudière et les travaux d'isolation (alors même que ce poste « flambe » dans toutes les collectivités et tous les ménages).

L'impact a été le même avec les travaux de rénovation de la mairie. L'équipe municipale poursuit dans cette voie avec le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des services techniques, le changement des éclairages dans certains bâtiments municipaux (salle polyvalente, mairie...).

La hausse, à hauteur de 1%, des taxes foncières locales contribue à garantir les recettes nécessaires au financement des investissements, et ce dans un contexte d'inflation.

La recherche de subventions est également un levier majeur dans le financement des projets communaux.

La commune conduit aussi la révision du plan local de sauvegarde : le document intitulé DICRIM rappelle les gestes à entreprendre en cas d'évènements majeurs sur la commune (incendie, inondation, accident routier impliquant des produits dangereux...). Le DICRIM vous est remis en même temps que ce bulletin. Conservez-le et souhaitons qu'il ne nous serve jamais !

Vous pourrez bientôt consulter ce document et toutes les informations qui concernent la commune sur **le site Internet qui sera mis en ligne d'ici à la fin de cet été.**

Au chapitre des inquiétudes, nous déplorons la fermeture de l'EHPAD les Pins, **fermeture programmée lors du transfert de gestion** entre le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et AESIO **intervenu en janvier 2017.** L'équipe municipale œuvre de toutes ses forces pour qu'une activité en lien avec les services aux personnes âgées soit maintenue. Il en va du soin et de l'attention portés aux aînés de notre village : il s'agit d'une priorité à nos yeux. Les aspects budgétaires qui en découleront constituent le second volet de nos préoccupations sur ce sujet.

Nous saluons le dynamisme de l'ensemble des professionnels de santé de notre commune qui œuvre, réuni en association, pour que les habitants de Lalevade puissent disposer d'un nombre de professionnels en lien avec le nombre d'habitants.

Nous accordons une importance toute particulière au vivre ensemble. Les activités associatives, le soin apporté aux lieux de rassemblement tel le Pumptrack, les salles publiques, les festivités et animations en sont le point d'orgue. Le vivre ensemble est un savant « dosage » entre des règles de vie collective et des comportements individuels. C'est la raison pour laquelle nous restons intransigeants dans les réponses apportées aux incivilités qui mettent à mal le bien vivre ensemble. A ce titre les élus, le maire remercient tous les habitants, les forces de gendarmerie qui œuvrent pour nous aider à

lutter contre les incivilités, hélas encore trop nombreuses !



Appel à commerces ambulants : L'équipe municipale souhaite louer une partie de l'espace public sur le site de la Clape et autour du Pumptrack à des commerçants ambulants volontaires pour proposer des prestations de restauration rapide. Jusqu'alors « la petite Fringale » était installée à la Clape. Il était de notre responsabilité de faire un appel à projet. L'annonce sur Facebook (et la question des tarifs) n'est pas passée inaperçu et a suscité un intérêt certain si l'on en croit les échanges sur les réseaux sociaux. Tous ces débats sont très sains pour la démocratie. Ils participent à éclairer l'équipe municipale sur les attentes des uns et des autres. Souhaitons aboutir dans cette recherche !

Nous clôturerons ce numéro sur un panorama des activités associatives et vous dévoilerons le calendrier des animations jusqu'en fin d'année.

Bonne lecture

Dominique FIALON

Sommaire

- 1- Vie municipale
- 2- Les Chantiers en cours
- 3- Focus : EGIS - budget
- 4- Vie associative – nos aînés
- 5- Brèves/actualités
- 6- Etat civil
- 7- Nous contacter -numéros utiles
- 8- Annexe : Délibérations du conseil municipal

1- Vie municipale

Cérémonie des vœux le 8 janvier 2023



Le discours du maire a été l'occasion de revenir sur les dossiers suivants :

- La participation efficace des habitants lors des réunions de concertation organisées par la mairie : de quartiers, de commerçants, d'associations,
- Les réalisations avec la poursuite de l'aménagement du site de Clape (élagage, mobilier, plantations, parcours de santé, voie d'accès vers Intermarché et acquisition du bâtiment jouxtant le parc de la Clape, loué à l'association de 123 Je Recycle),
- Les travaux de rénovation énergétique de la mairie et de l'école publique : toitures,

isolations des combles, mise en place de chaudières à granulés, fenêtres et volets à la mairie, grâce à des subventions importantes,

- Pour les sportifs, la création d'un city-stade (basket, hand, foot à la place) et d'un pumptrack (VTT, roller, skateboard...), subventionné à 80 %, qui connaît un grand succès,
- La gratuité de la bibliothèque,
- La diversité des festivités estivales et le dynamisme des associations levadoises.

Sujets également abordés :

- L'incendie criminel du hangar communal place de la Paix et de sa mise en sécurité, son avenir n'est pas encore tranché,
- La rénovation du toit des ateliers communaux et la pose de panneaux photovoltaïques,
- L'étude sur les mobilités et le plan de circulation rue des Écoles et la RN 102,
- Le « dossier délicat » de l'avenir de l'Ehpad les Pins et la nécessaire concertation avec les décideurs : Département, Agence Régionale de Santé et AESIO, gestionnaire actuel des lits,
- La présentation du nouveau logo de la commune.

Remise du calendrier des pompiers



Dimanche 4 décembre, Stéphane Michel, président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Lalevade/Prades, avec le chef de corps, le lieutenant Grégory Boule, ont rencontré Dominique Fialon et Alain Valette, maires des

deux communes, pour la remise de leur calendrier 2023.

Actuellement, on compte 24 pompiers à la caserne, située quartier le Touzet contre 13, il y a dix ans !

Du côté de l'Ecole Jules Ferry

De nouveaux équipements à l'école Jules Ferry



Cette acquisition permet de renouveler le matériel au fur et à mesure de son obsolescence.

Travaux d'isolation extérieure

Financé par



Les vacances de Pâques ont été mises à profit pour la finition du chantier « rénovation énergétique » avec l'isolement extérieur de l'Ecole primaire.

Ci-après, la face nord de l'Ecole Jules Ferry



Rénovation énergétique de l'école publique Jules FERRY - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
DEPENSES	Nature (taux)	Montant HT
Réfection et isolation toiture	Travaux	37 753,00 €
Isolation thermique extérieure	Travaux	58 632,00 €
Installation chaudière à granulés	Travaux	40 207,30 €
Volets roulants	Travaux	8 654,00 €
Vérification technique de sécurité incendie sur travaux et rédaction notice de sécurité		1 400,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		146 646,30 €
RECETTES	Nature (taux)	Montant HT
Union Européenne		- €
DETR / DSIL	30,65%	44 942,00 €
Conseil Départemental	24,56%	36 012,00 €
Conseil Régional		- €
EPCI		- €
Autres ADEME	17,25%	25 294,00 €
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES		106 248,00 €
Part demandeur (20 % minimum)		
Fonds propres	27,55%	40 398,30 €
Emprunt		- €
Autres		- €
TOTAL DE LA PART DEMANDEUR		40 398,30 €
TOTAL DES RECETTES		146 646,30 €

Conseil d'Ecole du 27 mars 2023

Présents : les maîtres, les représentants des parents, des agents communaux et les élus de la commune.

Présentation par Mme Grattepanche, directrice de l'Ecole :

- Rôle du RASED et cheminement des dépôts de dossiers à la MDPH,
- Assiduité scolaire et obligation pour les élèves d'être présent de manière régulière et continue ,
- Projets des classes en cours et à venir : Cycle danse, cycle Ecole et cinéma, les rendez-vous à la bibliothèque, l'Eveil musical, le cycle piscine à Pont de Labeaume, le théâtre de marionnettes, le yoga...



Remerciements aux parents d'élèves investis dans l'Amicale qui permet de financer les sorties scolaires

Préinscriptions pour l'année 2023-2024 :
En mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile. Suite à la préinscription, les familles peuvent rencontrer la directrice

Vol à l'Ecole Jules Ferry

La commune de Lalevade a déploré un vol avec effraction sur le week-end du 4 au 5 mars 2023. Cet acte de vandalisme s'est soldé par :

- La casse de 2 volets roulants, d'une fenêtre,

- Le vol de divers objets (enceinte Bluetooth, chargeurs de tablettes, caisses à outils qui servaient aux petites réparations).

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Prévention routière au profit des écoles Jules Ferry et Saint Joseph

Lundi 3 avril 2023 a vu l'installation d'une piste d'éducation routière, servie par les Délégués Bénévoles et la Gendarmerie, au profit des élèves de CM1 et CM2 de la commune. Cette demi-journée de sensibilisation enchaîne apports théoriques, en classe et mise en situation sur la piste balisée, comprenant de nombreuses voies, croisements, panneaux et un sens giratoire.

La piste est destinée à faire prendre conscience des dangers de la route aux plus jeunes afin qu'ils puissent mieux se situer dans leurs déplacements.

12 élèves de la classe de Mme Courriol (CM1 - CM2 de l'école Saint Joseph) et 22 élèves de la classe de Mme Grattepanche (CE2 CM1 et CM2 de l'école Jules Ferry) ont participé aux séances.

Emrys Gaudin (Ecole Saint Joseph) a été sélectionné pour la finale départementale de la prévention routière le 16 juin

Bravo à ce jeune homme !



Du côté des employés municipaux : bienvenue à Marie Laure DUTREUIL

Mme Dutreuil est en contrat aidé (CAE) depuis le 2 janvier 2023. Elle supplée Marie Claire MORGANTI sur l'ensemble des missions de secrétaire de mairie.



Etude sur les Béalières

20 janvier 2023 : soutenance du dossier du Projet Tutoré sur les béalières par les étudiants du Lycée Agricole Olivier de Serre. La version complète de ce rapport sera disponible sur le futur site Internet de la commune.



Site Internet

Il sera mis en ligne d'ici la fin de l'été. La société AXIWEB basée aux Issoux à Vals les

Bains est en charge de la conception. Le site a entièrement été financé par le fonds « transformation numérique des Territoires » dédiés aux collectivités locales.

Construction d'une cuisine centrale

Lors de la séance du conseil municipal du 3 février 2023, Monsieur Yvan Mortier, directeur du secteur travail de l'Adapei (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales) a présenté le projet de construction d'une cuisine centrale, dans la cour de l'ESAT, rue des Tanins. L'ESAT emploie et encadre des travailleurs en situation de handicap de 18 ans jusqu'à leur départ en retraite, en leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle dans le but d'une réinsertion ou d'un maintien dans l'emploi.



Le projet présenté devrait permettre la réalisation de 400 à 600 repas par jour pour les collectivités et les entreprises locales. Le chiffre est estimé à 2,1 millions d'euros. Les travaux dureront un an, suivis de la mise en route de la structure pour une ouverture en septembre 2024.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) recense les mesures prises par la commune en matière de sécurité et de sauvegarde du territoire. Il liste les réflexes et comportements à adopter en

cas de crise et établit la liste des zones à risque de notre commune. Il vous est remis avec ce bulletin.

Dans ce cadre, la commune souhaite constituer une **réserve communale de sécurité civile**. Cette réserve doit aider les secouristes et les pompiers en cas de catastrophes naturelles. Pour postuler, il n'y a pas de condition d'âge ou d'aptitude physique. Il s'agit d'effectuer des missions simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes. Le maire décide des missions en fonction de la situation.

Merci de vous faire connaître auprès de l'accueil de la mairie au 04.75.38.00.51

Bibliothèque municipale

Ouverture :
Tous les mardis de 16H à 18H (15H à 17H l'hiver)
Tous les samedis de 10H à 12H
Gratuité de l'adhésion

La bibliothèque, devenue municipale et gratuite pour tous depuis le 1er janvier 2020, a triplé son nombre d'adhérents. L'effectif des lecteurs est proche de la cinquantaine.

Le stock d'ouvrages est constamment renouvelé. Des livres récents, aussi bien pour les adultes que pour les enfants, viennent d'être achetés : série des Harry Potter et des mangas. Les responsables (en photo : Dominique et Marie Hélène) accueillent régulièrement en dehors des heures d'ouverture les élèves des écoles levadoises et de l'Institut médico-éducatif ainsi que les enfants de la crèche. Des goûters littéraires sont en projet afin de faire connaître des auteurs au public.



La mise en réseau de toutes les bibliothèques de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans permettra à celle de Lalevade de disposer de plus de livres et de bénéficier de prêts de la part de la bibliothèque départementale (échanges, animations, etc.).

Du côté de la communauté des communes Ardèche Sources et Volcans

<https://www.asv-cdc.fr>

Cédric D'Império, président de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, a résumé les actions récentes entreprises à Lalevade avec l'appui de l'intercommunalité lors de la cérémonie des vœux :

- La réalisation de la voie douce entre Lalevade et Vals. Ces travaux représentent un investissement de la CDC de 200 000 euros.
- La rénovation des vestiaires (cf. bulletin municipal de décembre 2022)
- L'augmentation de la capacité de la crèche communautaire, rue des Écoles à Lalevade, de 22 à 26 places.

Nouvelle signalétique pour la voie douce (« Via Ardèche »).

La réalisation de la voie douce s'est accompagnée d'une nouvelle signalétique sur tout le trajet reliant la voie douce de l'arrivée par le pont de "l'ex" chemin de fer jusqu'à la Clape.



2- Chantiers en cours

Hangar de la Paix – décembre 2022

Sécurisation des lieux suite à l'incendie – démolition toiture et murs.



Travaux Pont des Issoux

Les travaux d'inspection du pont des Issoux ont pu être réalisés le 18 janvier. Cette expertise, gratuite, fait suite à l'instruction par la commune d'un dossier sur les ouvrages (enquête de CEREMA).

La signalétique au sol et sur les panneaux détermine qu'il s'agit d'une "zone de rencontre". C'est un espace sur lequel les piétons sont autorisés à se déplacer sur la chaussée et sont prioritaires sur les autres véhicules.

Parcours d'orientation du Parc de la Clape.

Le parcours d'orientation du Parc de la Clape est l'un des 4 parcours mis en place par la communauté des communes Ardèche Sources et Volcans. Les cartes sont téléchargeables sur le site de l'office du Tourisme Ardèche Sources et Volcans.

<https://www.ardechedessourcesetvolcans.com/decouvrir/bouger/parcours-orientation>



Verdissement du Pumptrack

Début de plantation courant janvier 2023 avec les essences suivantes : paulownia, érables champêtres et micocouliers



Panneau d'affichage

Pose d'un panneau d'affichage pour communiquer sur les animations au croisement Intermarché / Pont des Issoux

Du côté des parcs

Une nouvelle coupe pour les platanes à côté de la mairie



Février 2023 : Et une petite coupe pour les arbres du parc Avenue de la Gare !



Février – mars 2023 : Enlèvement des grillages devenus inutiles face à la salle polyvalente





Gestion des archives municipales : Décembre 2022 – janvier 2023

Aperçu du travail conduit par l'archiviste du Centre de Gestion avant installation dans le nouveau local qui se situe sous le toit de la mairie : Tri, élimination, classement et indexation pour faciliter les recherches !



Mars 2023 : La salle polyvalente est à présent dotée d'un écran géant pour des projections



Mars 2023 : Installation de mobiliers urbains pour les usagers du Pumptrack



Et renouvellement du congélateur

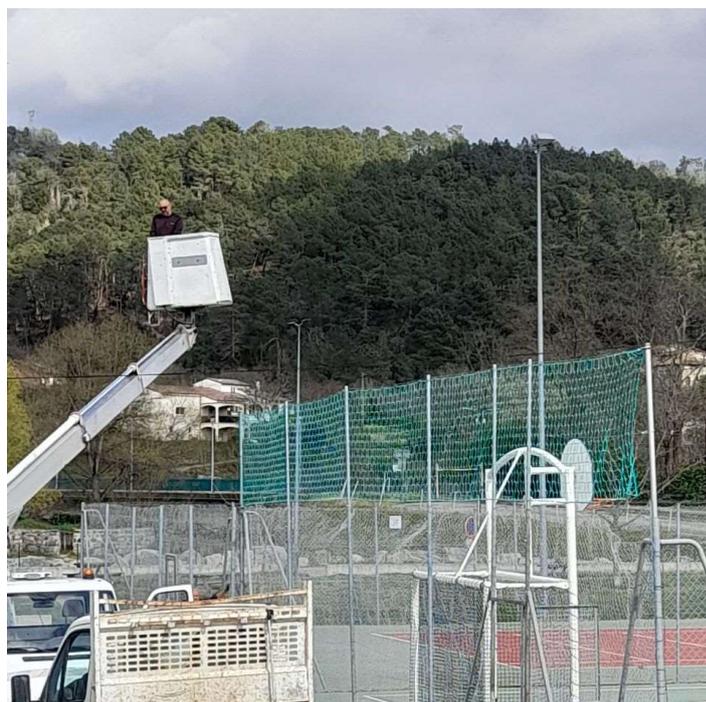
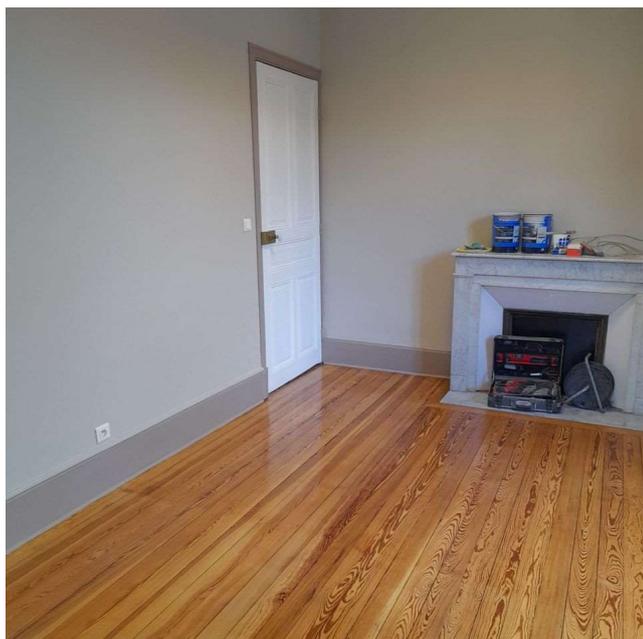




**Avril 2023 – Premier étage de la Mairie :
Rénovation de la salle de pause des agents
communaux**



**Avril 2023 : Rehaussement des filets
autour du City Stade**



3- Focus : Vote du budget et rapport du cabinet EGIS

Vote du budget

Compte administratif 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Report 2021 (A)		240 003,47		35 025,08
Opérations de l'exercice (B)	900 107,87	1 210 421,53	692 976,54	360 786,23
Totaux (A+B)	900 107,87	1 450 425,00	692 976,54	395 811,31
Résultats de clôture		550 317,13	- 297 165,23	

Affectation du résultat excédentaire 2022 :

Report sur la section de fonctionnement 2023 : 240 317.13€
Report sur la section d'investissement 2023 : 310 000€

Pour mémoire Affectation du résultat excédentaire 2021 :

Report sur la section de fonctionnement 2022 : 240 003.47€
Report sur la section d'investissement 2022 : 200 000€

Pour mémoire Affectation du résultat excédentaire 2020 :

Report sur la section de fonctionnement 2021 : 89 736.17€
Report sur la section d'investissement 2021 : 240 697.22€

Depuis 2020, c'est l'ensemble des recettes fiscales de la commune qui est utilisé dans le cadre des programmes d'investissements locaux.

Budget Primitif 2023 intégrant la décision modificative n°1

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 298 202,47	1 057 885,34
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		240 317,13
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)	1 298 202,47	1 298 202,47

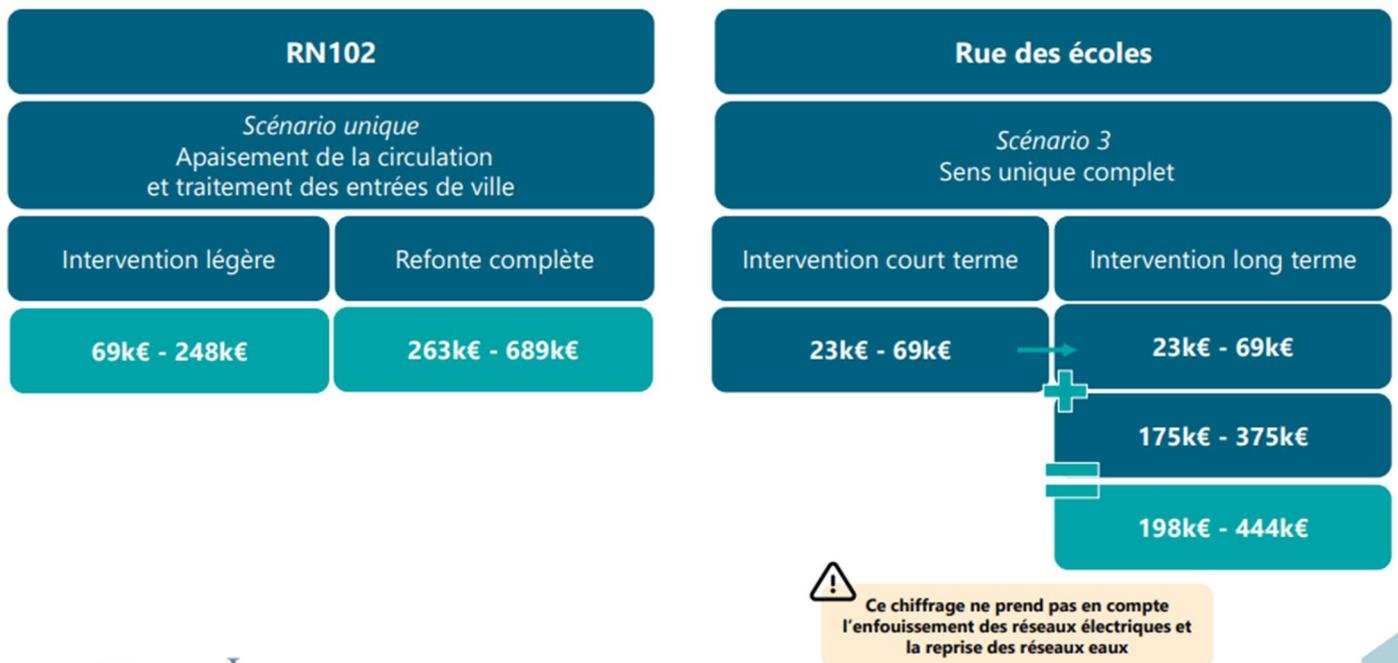
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	556 700,00	862 929,23
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	79 300,00	70 236,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	297 165,23	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	933 165,23	933 165,23
TOTAL DU BUDGET (3)	2 231 136,70	2 231 136,70

Rapport du Cabinet EGIS sur les mobilités (Financement par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires)

Le rapport EGIS (entreprise d'ingénierie française) a été remis à la municipalité début mars et il a fait l'objet d'une présentation aux élus lors d'une réunion du conseil le jeudi 16 mars.

Nous rappellerons que la commune a bénéficié des services de l'ANCT (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires) afin qu'un diagnostic global soit établi pour apaiser les circulations, le long de la RN 102 à Lalevade, avec en priorité les entrées Nord et Sud, le centre bourg et la rue des Ecoles. Après une réunion publique devant près de soixante personnes et un appel à volontaires, le cabinet remet ses conclusions.

SCENARIOS RETENUS CHIFFRAGE D'ENSEMBLE



Pour la RN102

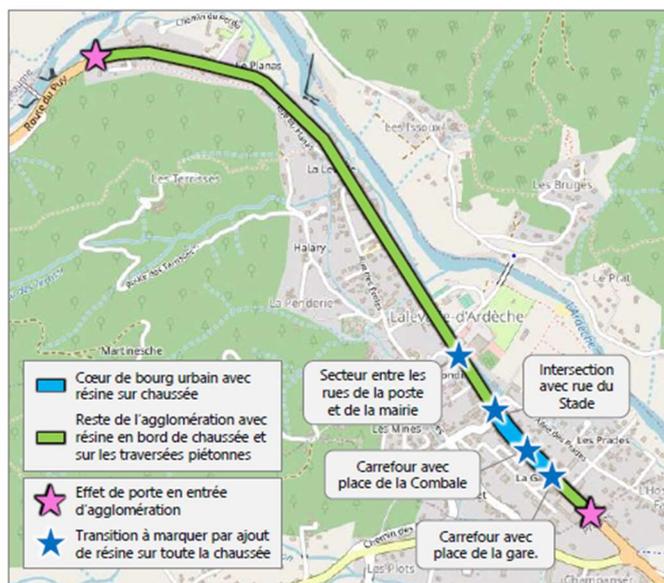
L'intervention légère comprend la végétalisation des entrées, un revêtement coloré par zone, la sécurisation des traversées piétonnes.

La refonte complète comprend une chicane en entrée nord, la création de trottoirs afin d'avoir un cheminement sécurisé sur au moins une rive tout au long du bourg, le passage en zone 30 dans le cœur de bourg, avec possibilité d'ajout de plateaux ralentisseurs aux intersections de rues, élargissement des trottoirs, reprise de certains arrêts de bus.

- ⇒ Notre priorité est la sécurisation des entrées, le reste des propositions doit alimenter les réflexions pour des échéances plus lointaines.
- ⇒ Rappelons que tous les aménagements proposés par EGIS devront recevoir l'aval du gestionnaire de la voie à savoir la DIR Massif Central.

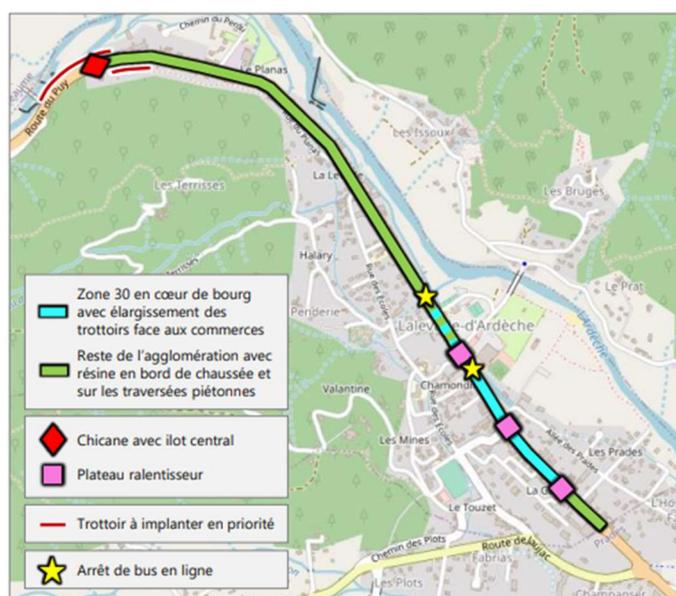
RN102 : INTERVENTION LÉGÈRE

- Ajout d'éléments aux entrées d'agglomération (végétation, îlot borduré autour des panneaux, revêtement coloré, ...) pour créer un effet de porte.
- Matérialisation de 2 secteurs distincts les uns des autres au sein de l'agglomération :
 - Un cœur de bourg plus urbain, avec de la résine ou un revêtement coloré sur la chaussée, pouvant former différents motifs au sol (bandes transversales, ...) afin d'amplifier son côté urbain.
 - Le reste de l'agglomération où cette même résine ou revêtement ne sera implanté(e) qu'en bord de chaussée afin de réduire visuellement la largeur de l'axe (idéalement à 6m maximum), sans affecter physiquement la circulation.
- Implantation de résine colorée sur toute la chaussée sur 4 points de transition, pour appuyer l'entrée dans le cœur de bourg ou le passage au niveau d'un secteur particulièrement urbain. La résine améliorera également la visibilité (et ainsi la sécurité) des traversées piétonnes.
- Sécurisation des traversées piétonnes hors du cœur de bourg par l'implantation de bandes de résine de chaque côté des passages piétons, pour améliorer leur perceptibilité.



RN102 : REFONTE COMPLÈTE

- Mise en place d'une chicane en entrée d'agglomération Nord, avec un îlot central de 2m à 4m de large.
- Passage en zone 30 dans le cœur de bourg, entre la rue de la gare et la rue de la mairie, avec mise en place ou maintien des revêtements colorés préconisés à court terme.
- Pour crédibiliser cette zone 30, renforcement possible des transitions par ajout de plateaux ralentisseurs, de part et d'autre des intersections ou en les transformant en intersections surélevées.
- Création de trottoirs afin d'avoir un cheminement sécurisé sur au moins une rive dans toute l'agglomération. L'entrée d'agglomération Nord est à ce titre prioritaire, pour permettre un lien piéton complet et sécurisé du cœur de bourg jusqu'à la passerelle en limite d'agglomération.
- Mise en place ou maintien de la résine colorée préconisée à court terme en bord de chaussée hors du cœur de bourg.
- Élargissement des trottoirs trop étroits en cœur de bourg autour des commerces, potentiellement en supprimant quelques places de stationnement le long de la RN102.
- Reprise des arrêts de bus « Place de la poste » et « HLM » pour en faire des arrêts en ligne, où le bus se stationne sur la chaussée.



Pour la rue des Ecoles

Un seul scénario est présenté : le passage à sens unique sur toute la longueur (le sens sud-nord étant privilégié pour rejoindre plus aisément la nationale) avec double sens cyclable de toute la rue des Ecoles à l'exception de 2 courts tronçons maintenus à double-sens de circulation et en zone de rencontre (limitée à 20 km/h) entre la rue du stade et le parking du stade et à l'extrémité nord de cette rue.

La mise en sens unique de la rue des Ecoles sera testée sur le second semestre 2023.

Cette phase de test devra permettre de valider le plan de circulation ou d'apporter les corrections nécessaires si besoin.

Un chiffrage plus précis des scénarios par tranche sera remis à la mairie avant la fin de l'année 2023. Nous vous tiendrons informé dans un prochain bulletin municipal.

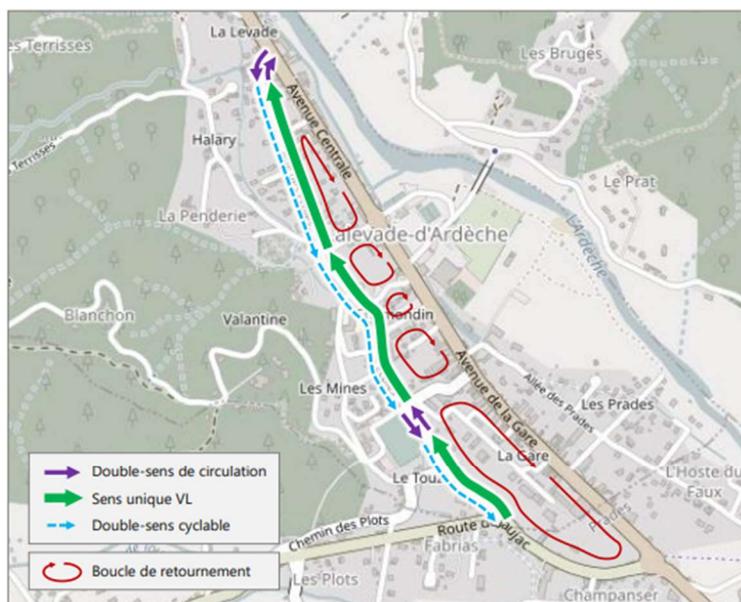
RUE DES ÉCOLES : MISE À SENS UNIQUE COMPLET

- Passage à **sens unique avec double-sens cyclable** de toute la rue des Écoles, à l'exception de 2 courts tronçons maintenus à double-sens et en **zone de rencontre** (limitée à 20 km/h) :

- **Entre la rue du Stade et le parking du stade**, afin d'éviter de trop longs détours pour l'accès au stade et à l'école.
- **L'extrémité Nord** de la rue des Écoles, afin de permettre l'accès au parking dans les deux sens.

Nota : des sens unique Nord → Sud sont tout à fait envisageables, mais auraient l'inconvénient de forcer les véhicules remontant vers le Nord sur la RN102 à s'y insérer en tourne-à-gauche (plus complexe que le tourne-à-droite vers le Sud).

- Aménagement d'**un trottoir d'au moins 1,40m de large sur les sections à sens unique**, pouvant dans un premier temps être remplacé par du marquage au sol et des balises.
- Lorsque la largeur actuelle de la chaussée le permet, matérialisation de **stationnement sur chaussée** entre le trottoir et la voie de circulation.



4- Vie associative – manifestations

Assemblée générale d'Ensemble et solidaire le 16 janvier 2023 en présence de Béatrice HILAIRE suivi du conseil d'administration le 23 janvier.

Compte rendu moral par Annie Dhainaut, présidente en exercice. Le nombre d'adhérents reste stable avec 36 membres.



Présentation du bilan financier par Jeanine Calvat : l'association a participé financièrement pour chaque adhérent au repas de fin d'année et pour la sortie cabaret de la fédération. La cotisation 2024 est portée à 22 €.

Des projets en perspective avec le loto (dimanche 26 mars) et le repas de fin d'année samedi 2 décembre à la salle polyvalente de Lalevade. La date pour le repas champêtre en juillet reste à définir.

Activités tous les lundis de 14 à 17 heures, salle thématique, avec jeux de société, travaux manuels....

Mise en place d'une activité de marche douce sur proposition de Martine ORIVES.

Conseil d'administration

Election du bureau: co-présidentes Annie Dhainaut, Hélène Vandevelde, trésorière Jeanine Calvat, trésorière adjointe Martine Orives, secrétaire Florence Dhainaut, secrétaire adjointe Maryse Bonnin.

Le dimanche 26 mars s'est tenu le loto organisé par « Ensemble et Solidaires UNRPA Lalevade-Prades » dans la salle polyvalente (Avec de nombreux lots tels qu'un téléviseur Led, une plancha, une montre connectée, un taille-haie sans fil avec perche...).

Assemblée générale du Club Remué-méninges mardi 17 janvier 2023 en présence de Dominique RIEU

Cette association a pour but d'offrir des moments de détente dans la convivialité, tout en favorisant l'activité intellectuelle dans la pratique des jeux de cartes ou du scrabble.

Scrabble : le mardi, salle thématique, place de la gare,
Cartes : le jeudi, salle du rez-de-chaussée de la mairie.



La présidente, Jacqueline Malartre, en profite pour remercier la municipalité pour le prêt des deux salles. La majorité des 25 adhérents sont levadois et pradois, certains viennent d'Aubenas, Labégude, Ucel, Saint-Privat

Bilan financier 2022 : il affiche un solde positif. La cotisation annuelle reste fixée à 20 € pour 2024. Les rapports moral et financier sont acceptés à l'unanimité

Pour 2023, le repas gastronomique aura lieu le mardi 16 mai. Le repas d'été se déroulera le mardi 4 juillet dans la salle polyvalente.

Carnaval de l'Ecole Jules Ferry

L'amicale laïque de l'Ecole Jules Ferry a renoué avec la tradition du carnaval samedi 25 mars 2023

Le corso s'est élancé à 14 h à partir de la place de la caserne des pompiers et a fait de nombreuses haltes : à l'EHPAD des Pins, Rue des tanins. L'arrivée s'est déroulée au Pumptrack avec accueil des participants autour de boissons et de gâteaux. Les participants ont apprécié l'ambiance déguisée, conviviale et joyeuse !



Carnaval Ecole Saint Joseph

Il s'est déroulé le samedi 25 février, organisé par l'Association des parents d'élèves (Apel) de l'école Saint-Joseph. Les enfants de 3 à 12 ans ont été invités à une boum, déguisés ou maquillés, divers jeux étaient à leur disposition avant de participer à la boum

Vide grenier organisé par l'Apel Saint-Joseph (association des parents d'élèves de l'école privée) dimanche 23 avril

L'APEL a organisé le vide-greniers en vue de collecter des fonds au profit des élèves scolarisés dans cet établissement. Ce ne sont pas moins de 22 exposants qui étaient présents. L'affluence était au rendez-vous en matinée mais les visiteurs se sont présentés sur l'ensemble de la journée. A noter la présence remarquable de passionnés de mobylettes anciennes et de l'association « Les meules de la Drôme ».

En photo, le bureau de l'APEL



Le mot de l'Union Sportive Porte des Hautes Cévennes

L'US Porte des Hautes Cévennes prépare activement la saison prochaine. L'augmentation des licenciés jeunes demande beaucoup de personnes motivées pour coacher ou aider un responsable.

Une équipe U20 viendra compléter les nombreuses formations déjà présentes.

Un appel est lancé aux parents de jeunes, aux joueurs séniors, vétérans, anciens joueurs ou tout simplement amoureux du football. NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Merci de contacter :

Richard Souchon 06 81 70 96 77

Jean Paul Pontier au 06 08 03 92

Des nouvelles du KARATE DE LALEVADE

Le Karaté Club Levadois existe depuis 13 ans. Cette année le club compte plus 30 élèves.

Ceux-ci sont encadrés par :

- Noël CADAT Professeur diplômé d'État, 4eme Dan, Juge de grade,

riche d'une grande expérience de plus de 40 ans dans le sport et le Karaté, (récemment anneau d'or dans la catégorie Éducateur). Il a accompagné et formé de nombreux élèves dont une multitude de ceintures noires ces dernières années

- Sonia, Instructeur Fédéral, qui fête cette année 30 ans sur le tatami.

Au programme un enseignement traditionnel et de compétitions, avec ou sans cerceaux, les cours sont adaptés en fonction de chacun(e) afin d'arriver aux objectifs, à savoir que les élèves repartent avec un peu de confiance en eux et soient autonomes.



Séances adultes (Noël Cadat) tous les vendredis (à partir de 15 ans) de 18h30 à 19h30
Séances enfants (Sonia Cadat) tous les mercredis

Enfants de 7/ 12 ans de 13h45 à 15h

Enfants de 7/ 12 ans confirmés de 15h à 16h15.

Séances de découvertes gratuites possible toute l'année

Lieu : salle des associations, face à l'église (parking du cimetière)

Page facebook :

<https://www.facebook.com/karateclublevadois/>

Adresse mail du club :

karateclublevadoiskcl@orange.fr

Téléphone :

06-20-14-48-32

Le club de Karaté défend les valeurs des arts martiaux, valeurs morales et physiques mais surtout le respect auquel les enseignants sont particulièrement attachés.

A l'affiche : Alexandre REBOUT : 2eme Katas 2eme Kunité À l'Open



Championnats régionaux d'athlétisme adapté

Samedi 29 avril, le service de jour (SAJ) Les Babelous, une section de l'ADAPEI de Lalevade, a participé aux championnats régionaux d'athlétisme adapté à Montélimar (Drôme).

A noter la présence de 3 sportifs habitués des podiums :

- Mériem, médaille d'or au 100 m et aux 300 m marche,
- Valentin, médaille d'or au lancer de disque,
- Nicolas, médaille d'or au lancer de javelot.

Prochaine étape : les championnats de France du 23 au 25 juin à Chalons-en-Champagne.

Agendas des manifestations

Samedi 3 juin à 17H	Inauguration Pumptrack	Pumptrack
Samedi 24 juin	Leda Atomica Mini festival de l'Oiseau Jaune (Théâtre amateur) - 3 spectacles à partir de 16H30	Le Nautilus
Dimanche 25 juin	Repas UNRPA	Parc la Clape
Mardi 4 juillet à 16H30	Kermesse amicale laïque	Ecole Jules Ferry
Mardi 4 juillet à	Repas Remue Méninge	Salle polyvalente
Vendredi 14 juillet	Bal « Lily Cry » Feux d'artifice Buvette tenue par les pompiers	Parc la Clape
Vendredi 28 juillet	Vendredi Levadois – animation musicale Extra sono Buvette tenue par l'Amicale laïque	Parc la Clape
Samedi 5 août	Concours de Pétanque organisé par les Pompiers	Place du Pumptrack
Samedi 5 août	" FRIDA ET PABLO" tome 2 création 2023	Le Nautilus
Vendredi 18 août	UTOPIES ET DYSTOPIES DANS L'OPERA ROCK ET LES CHANSONS	Le Nautilus

Vendredi 25 aout	Vendredi Levadois – Ponpon	Parc de la Clape
Lundi 28 aout	Cinéma de plein air	Parc de la Clape ou salle polyvalente en cas de pluie
Dimanche 10 septembre	Vide Grenier – LES VAGABONDS	Place de la Gare – Rue des Tanins
Jeudi 14 septembre	Voyage des aînés	Maison des mineurs (La Grand Combe) et Col de Penedis (Cévennes)
Vendredi 29 septembre	CABOSSE Compagnie "les Affamés" Festival du Jour de la Dame	Le Nautilus
Vendredi 13 octobre	Labô bicouse Festival du Jour de la Dame	Salle des Fêtes Lalevade
Samedi 21 octobre et dimanche 22 octobre	Parc d'assistance	Parc du Jardin Public
Samedi 21 octobre	Soirée JEUNE - ASV	Salle polyvalente
Samedi 28 octobre	Castagnade	Salle polyvalente
Samedi 28 octobre + dimanche 29	Exposition artistique	Salle polyvalente

Vendredi 10 novembre	Concours de belote – FOOTBALL	Salle polyvalente
Samedi 25 et dimanche 26 novembre	Marché de Noël – Organisé par « les Vagabonds »	Salle polyvalente
Samedi 2 décembre	Repas de fin d'année – UNRPA	Salle polyvalente
Dimanche 10 décembre	Repas des aînés – municipalité	Salle polyvalente
Samedi 16 décembre	Arbre de Noël des Pompiers	Salle Polyvalente

Appel à Artistes amateurs de Lalevade :

La commune envisage d'organiser une exposition réservée aux artistes amateurs de la Commune à l'automne (peintre, sculpteurs, céramistes, etc...). Nous demandons donc à tous les artistes volontaires de bien vouloir se faire connaître en mairie (Nom, prénom, Adresse, téléphone, discipline artistique). Chacun pourra exposer un certain nombre d'œuvres de son choix. L'exposition se déroulera du samedi 28 octobre au dimanche 29 octobre 2023.

Du côté du Nautilus... Résidence du 17 juin au 9 juillet au Nautilus pour la compagnie des Fous sans blancs.

Cette structure offre à des jeunes de la région ardéchoise une formation théâtrale à raison d'un Week-end complet par mois et de 15 jours de stage en juin.

Ces jeunes sont ensuite invités à participer à la création et à l'organisation d'un spectacle qui tourne chaque été dans les villages de la région (15 à 20 représentations).

5- Les brèves - actualités

Onglerie :

Estelle D'ABZAC est une jeune femme volontaire qui vient de s'installer en tant que prothésiste Ongulaire le 1er mars 2023 à Lalevade.

Forte d'une formation dans le domaine, elle a fait le choix de l'Ardèche pour y installer toute sa famille suite à une découverte « coup de cœur » durant les vacances. Nous lui souhaitons le meilleur accueil et la réussite dans son entreprise.



L'atelier manuel :

Bienvenue à Manuel BOITEUX ! Formé à la maintenance des systèmes mécaniques automatisés, à 42 ans, Manuel a fait le choix de s'installer sur la commune depuis le 1er février 2023. Son entreprise a pour but de réparer les objets suivants : petite-motoculture, appareils électro-ménagers, appareils électroportatifs.



Donner une seconde vie aux objets a beaucoup de sens pour Manuel et il peut le mesurer à la satisfaction de ces clients ! Longue vie aux objets et à l'entreprise de M BOITEUX !

Nid de frelon – Article De Jacqueline HILAIRE (Photo de Éric Suchon)

Le frelon asiatique est un insecte très dangereux pour les abeilles mais aussi, dans une moindre mesure, pour l'homme. Sa population augmente depuis quelques années en Ardèche. Cette espèce invasive privilégie le sommet des grands arbres et n'hésite pas à construire son nid très près des agglomérations.

Pour preuve à Lalevade où une colonie de frelons asiatiques avait installé son abri au printemps dernier au sommet d'un grand tilleul, à environ 16 mètres d'altitude, près de l'eau d'une béalière et en bordure de la RN 102, face à deux habitations. Tant que le tilleul a porté ses feuilles, le nid était bien dissimulé : en conséquence, si les frelons volaient en nombre dans le coin, personne n'avait découvert le nid ! Au début de l'automne, lorsque les feuilles du tilleul ont commencé à tomber, là, le gigantesque nid de frelons est apparu aux yeux de tous ! Un

guêpier mesurant presque 1 mètre de hauteur !



Après un signalement à la mairie, une entreprise spécialisée, (en l'occurrence celle de Christian Ponot, "Cévennes frelons" basée à Saint-Etienne-de-Fontbellon), s'est rapidement déplacée sur les lieux. Deux intervenants, vêtus en conséquence et munis d'une longue perche télescopique ont injecté un produit insecticide au centre du nid à l'aide d'un compresseur. Ces experts ont déclaré que 6 000 à 8 000 individus pouvaient vivre dans un tel nid ! Un nid qui, d'après eux, devait rester quelques jours sur place pour destruction complète.

Le nid vide est en effet resté perché sur le tilleul, attirant le regard des piétons et même de certains automobilistes ne roulant pas trop vite ! Les employés municipaux se sont donc chargés jeudi dernier de venir retirer ce guêpier, certes inoffensif, mais quand même inquiétant ! L'un d'eux perché sur la nacelle a tronçonné la petite branche de tilleul supportant le nid qui est venu s'écraser au sol dans un "plouf" sonore. L'aménagement intérieur de la construction du nid est alors apparu, mettant à jour le travail parfait accompli par ces insectes, certes redoutés, mais de remarquables bâtisseurs.

6- Etat civil (du 20 novembre 2022 au 3 mai 2023)

NAISSANCES HORS COMMUNE

RIGAL Gabin, Damien, Richard le 19/11/2022
SOBCZAK Timéo, Luis, Léon le 04/12/2022
DENEUFCHATEL Alyssa, Paola, Jeanne, Angélique le 24/12/2022
CLEMENTINE Ariiana, Jesse, Antoinette, Malya, Alice le 08 Janvier 2023
PIQUENOT Noah le 24 février 2023
MATHOUX Mylo, Lohan, Robyn le 03 mars 2023

DECES COMMUNE

PUSENAT Reymond Joseph le 21/11/2022
BREYSSE Louise Yvette épouse LEVEQUE le 30/11/2022
ESCHARD Solange, Marie, Monique le 03/12/2022
DUPRE Marie, Léa épouse CUSSON le 07/12/2022
MAZOYER Henriette, Paulette le 16/01/2023
VOLLE Yvonne Augusta Joséphine veuve VEYRENC le 28/01/2023
VARTAVERIAN Angèle le 07/02/2023
CHANÉAC Françoise, Élise, Henriette le 31/03/2023
RIVIERE Jeannine Léa Marcelle le 06/04/2023
POTHIER René Léon le 27/04/2023

DECES HORS COMMUNE

COUDENE Brigitte, Paulette, Jeanne le 04/11/2022 (transcription reçu tardivement)
BIZARD Monique, Simone, Jacqueline épouse VOLLE le 09/12/2022
CHABANIS Mireille, Marie, Emilienne veuve VIDAL, le 20/01/2023
DEYDIER Yvonne, Augusta, Joséphine veuve CHAMBON le 28/01/2023
VIALLA Joseph Jean Baptiste le 15/03/2023



Nous venons d'apprendre le décès de Madame Bernadette BOURGINE. Elle était née le 13 Septembre 1930 à Orléans. Elle est venue s'installer à Lalevade en 1991. Elle a été trésorière de l'Office de tourisme durant 7 années avant de démissionner en février 2004. Elle est décédée le 5 avril 2023 à Langeac.

7- Nous contacter – numéros utiles

Ramassage des encombrants: Inscription auprès de la Communauté des Communes en appelant au 04 75 89 01 48 qui vous rappellera pour vous communiquer la date de la tournée.

Coordonnées mairie Lalevade d'Ardèche	
Tel : 04 75 38 00 51	
mairielalevade@wanadoo.fr	
Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie	
Lundi et mercredi	8H30 - 12H00
Mardi et Jeudi	13H30 - 17H00
Vendredi	8H30 - 14H00
Site Internet	Mise en ligne d'ici la fin de l'été 2023
Panneau Pocket	Appli Apple et Android sur votre téléphone.
Page Facebook	Mairie Lalevade d'Ardèche

Vu sur la Page Facebook : Rappel de règles élémentaires de civisme



Annexe

Séance du 01 décembre 2022

L'An Deux Mille vingt-deux, le premier Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, Dominique RIEU, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, HILAIRE Béatrice, PINTO ABRANTES Delphine, LE TOQUIN Stéphanie, VEOL Christophe, ORIVES Éric, MORIN Frédéric, LOMEL Cédric

Absents ayant donné procuration : CHANÉAC Damien à COURT Grégory, MASNEUF Nathalie à LE TOQUIN Stéphanie

Absent : PASTRE Laurie

Secrétaire de séance : RIEU Dominique

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 03 Novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

DEC 2022-03 -VCDI- du 24/11/2022 : Virement de Crédit pour Dépenses Imprévues de fonctionnement :

Article 022 Dépenses imprévues	- 2 000 €
Article 6718 Autres charges exceptionnelles	+ 2 000 €

DELIBERATIONS

FINANCES

1° Créances prescrites

Par courriel du 17 novembre dernier, la Direction Générale des Finances Publique nous demande d'apurer les restes à recouvrer et nous soumet une dette de 2009 et 2010 d'un montant de 1995.13 €.

Le comptable n'est plus autorisé à recouvrer ces sommes même s'il dispose d'informations et que le tiers est solvable.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

2° Tarifs de mise à disposition ponctuelle de la nacelle et de deux agents habilités au profit des communes voisines

La commune s'est équipée d'un véhicule avec nacelle élévatrice et en cette période de fin

d'année, les communes voisines nous font part de leurs besoins d'interventions ponctuelles et nous sollicitent

Afin de répondre à ces demandes et de rentabiliser ce véhicule, M le Maire propose de mettre en place un tarif de mises à dispositions de la nacelle et de deux agents habilités.

- Location nacelle à la journée 220 €
- Location nacelle à l'heure 30 €

A ces tarifs s'ajoute la mise à disposition de deux agents habilités à raison de 30 € de l'heure par agent.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

3° Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Communale de Chasse Agréée
L'Association Communale de Chasse Agréée, propose d'aménager le chemin du Blanchon et demande une participation de la Commune à hauteur de 150 € (Cent Cinquante Euros) pour mettre en œuvre ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à (11) onze voix pour, et (3) trois abstentions de CHANÉAC Damien, COURT Grégory et DUMAS Albin cette subvention exceptionnelle

AFFAIRES GENERALES

4° Motion d'alertes des finances locales

Par courriel du 03 novembre dernier, l'Association des Maires de France 07 nous demande d'adopter une motion sur les conséquences préoccupantes de la crise économique, financière et énergétique et à soutenir les propositions de l'AMF en matière financière et fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à (11) onze voix pour, (1) un contre, COURT Grégory et (2) deux abstentions de CHANEAC Damien et HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, cette motion

5° Motion sur le risque éventuel de fermeture de l'EHPAD Les Pins de Lalevade d'Ardèche

Le Conseil municipal de la commune de Lalevade d'Ardèche réuni le 1^{er} décembre 2022 Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences humaines et financières d'un éventuel risque de fermeture de l'EHPAD Les Pins de Lalevade

Ce bâtiment a été racheté par la commune en 2005 à la société ADIS pour la somme de 350 000 Euros et exploité en Foyer Logement puis transformé en EHPAD en 2006, la commune a d'ailleurs contracté un emprunt qui se termine en décembre 2024.

Le Maire rappelle que la commune de Lalevade d'Ardèche est propriétaire d'un bâtiment qui abrite un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendante qui a fait l'objet d'un bail emphytéotique en faveur du CCAS de la commune en 2013 et qui est actuellement loué et exploité par AESIO, par sa filiale de la Mutualité Française Ardèche Drôme (MFAD).

Afin de se saisir du problème de l'EHPAD et à la lecture du rapport de Maitre LEVEBVRE, du 21 octobre 2020, Monsieur Le Maire et ses adjoints ont rencontré à plusieurs reprises, tous les décideurs institutionnels.

Devant les difficultés de gestion de cet établissement, les élus de la commune du CCAS de Lalevade d'Ardèche, en 2016, avaient accepté le principe de la reprise de cet établissement par la Mutualité Française Ardèche Drôme (MFAD) suivant la convention de gestion du 14 novembre 2016 ainsi que ses agents. Ce qui s'était traduit par un transfert de l'autorisation d'établissement à compter du 4 janvier 2017 résultant d'une délibération du 4 novembre 2016 du CCAS et d'un arrêté conjoint de l'ARS et du CD07 Conseil Départemental de l'Ardèche

en date du 28 août 2017. Ils signaient l'arrêté portant réduction de capacité de transfert de l'autorisation détenue par le CCAS au profit de la MFAD pour la gestion des 55 lits de l'EHPAD « Les Pins ». L'autorisation était transférée à compter du 4 janvier 2017, entraînant le changement d'entité juridique au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS).

L'EHPAD génère 24 emplois, dont 3 agents du CCAS mis en disponibilité et 3 agents du CCAS mis à disposition de la MFAD sans compter les emplois indirects notamment ceux des soignants (Kinésithérapeutes, Psychomotriciens...), des pharmacies et laboratoires environnants.

L'EHPAD permet de maintenir nos aînés à proximité de leurs proches et leurs familles (55 lits)

Cette fermeture aura des conséquences budgétaires et financières pour la commune, notamment pour le démantèlement du bâtiment et la dette non apurée, se terminant en 2024.

Le Maire et son conseil municipal souhaitent organiser sans délai une réunion commune avec les décideurs institutionnels : l'ARS, le Conseil Départemental, les familles des résidents, le personnel, AESIO gestionnaire actuel et le potentiel repreneur, opérateur à but non lucratif présent dans le département.

Cette réunion est indispensable pour trouver une solution locale et durable pour les aînés du territoire.

Pour montrer notre opposition, celle des administrés de Lalevade d'Ardèche, pour éviter la perte de 55 lits d'EHPAD, la mise en difficulté du personnel et des familles, avec les enjeux humains, financiers que cela représente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette motion

A 21h25 Monsieur Eric ORIVES quitte l'assemblée et donne procuration à Monsieur Frédéric Morin afin qu'il puisse prendre part au vote et signale qu'il est favorable à cette motion, avant de quitter la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette motion

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Les agents du service administratif devaient suivre une formation logicielle le 1^{er} décembre en présentiel, afin de mieux maîtriser les logiciels informatiques déjà installés. La date a été reportée au 12 décembre.
Une matinée en Visio le 8 décembre permettra d'appréhender le nouveau logiciel d'état civil tout juste installé mais acheté en 2013 afin de démarrer l'année avec des actes dématérialisés.
Coût total de la formation 739.80 €
- La finalisation du dossier Cimetière est en bonne voie
- La finalisation du Plan Communal de Sauvegarde est en cours et sera opérationnel courant décembre 2022
- Point sur l'avancement des travaux du hangar de la paix
- Le 9/12 rencontre CDC pour la voirie (Grégory COURT)
- SEBA prévision d'augmentation conséquente du prix de l'eau du fait de la crise énergétique (Christophe VEOL)
- Albin Dumas et Grégory COURT propose de créer une commission de verdissement de la commune

Prochain conseil municipal : 1^{er} trimestre 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Deux Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : : M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, COURT Grégory, CHANÉAC Damien, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, HILAIRE Béatrice, PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric, MORIN Frédéric

Absents ayant donné procuration : LE TOQUIN Stéphanie à Dominique RIEU, MASNEUF Nathalie à FIALON Dominique, PASTRE Laurie à HILAIRE Béatrice, LOMEL Cédric à ORIVES Éric

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

ORDRE DU JOUR :

- 1° Monsieur Yvan MORTIER, Directeur du secteur Travail de l'ADAPEI, nous présente le projet de l'ESAT concernant la construction de la cuisine centrale sur la commune de Lalevade d'Ardèche.
Projet de 2 100 000 € pouvant fournir entre 400 et 600 repas par jour aux collectivités et aux entreprises
Mise en place du périmètre de sécurité et installation du chantier au mois d'avril pour une période d'un an, suivi de la mise en route de la structure pour une ouverture en septembre 2024
Cette structure emploie et encadre des travailleurs en situation de handicap de 18 ans jusqu'à leur départ en retraite mais aussi pour leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle dans le but d'une réinsertion ou d'un maintien dans l'emploi.
A l'issue de cette présentation Monsieur Le Maire, Dominique FIALON, remet en main propre le permis de construire à Monsieur Yvan MORTIER.
- 2 Approbation à l'unanimité, du compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal du 01/12/2022.
- 3 Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

DEC 2022-04 -VCDI-N°3 du 08/12/2022 : Virement de Crédit pour Dépenses Imprévues de fonctionnement :

Article 022 Dépenses imprévues	- 2 700 €
Article 6488 Autres charges	+ 2 700 €

DEC 2022-05 -VCDI-N°4 du 31/12/2022 : Virement de Crédit pour Dépenses Imprévues de fonctionnement :

Article 022 Dépenses imprévues	- 1 200 €
Article 6488 Autres charges	+ 1 200 €

DEC 2023-01 Création d'une régie de recettes et d'avances « achat par carte bancaire » avec un plafond de 3000 €

Le but est de faciliter les achats par internet et dans les petits commerces locaux

DEC 2023-02 Renouvellement du bail précaire avec la SARL CEVBAT pour l'entrepôt du Quai Reynaud d'un an renouvelable à compter du 01/01/2023 pour un loyer d'un montant de 626.09 € hors charges (montant révisé).

DEC 2023-03 Convention avec Maitre AUDIGIER Julien Avocat pour l'affaire du hangar de la paix

Prestation d'un montant HT de 200 € HT et prestations supplémentaires plus complexes facturées 600 € HT

DELIBERATIONS

FINANCES

1. Ouverture de crédits en investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 pour un montant total de 71 500 € représentant le quart des crédits ouverts en 2022 (286 000 € au BP en 2022) délibération adoptée à l'unanimité
2. Demande de subvention : rénovation de la toiture des bâtiments des services techniques pour un montant de travaux estimé à 89 649.42 € HT délibération adoptée à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

3. Délibération portant élaboration du PCS et désignant un référent sécurité (conduite de projet)
M le Maire propose :
 - L'élaboration d'un nouveau Plan Communal de Sauvegarde ;
 - La nomination de Monsieur Damien CHANEAC au poste de Chef de projet, « référent » risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération ;
 - La création d'une commission de conseillers pour l'élaboration de ce nouveau Plan Communal de Sauvegarde

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Etude sur la faune et la flore des Béalières réalisée par les étudiants en BTS Gestion Protection Nature du lycée Agricole Olivier de Serres à Aubenas.
- Point EHPAD
- Travaux divers

Prochain conseil municipal : Jeudi 02 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Deux Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : : M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, COURT Grégory, CHANÉAC Damien, DUMAS Albin, HILAIRE Béatrice, LE TOQUIN Stéphanie, MASNEUF Nathalie, VEOL Christophe, ORIVES Éric, MORIN Frédéric, LOMEL Cédric

Absents ayant donné procuration : HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge à RIEU Dominique, PINTO ABRANTES Delphine à LE TOQUIN Stéphanie, PASTRE Laurie à HILAIRE Béatrice

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

ORDRE DU JOUR :

1 Approbation à l'unanimité, du compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal du 02/02/2023.

2 Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020. DEC 2023-02-01 Autorisation à défendre sur un contentieux déterminé devant le Tribunal Administratif avec le cabinet Territoires Avocats pour l'affaire du hangar de la paix

Vu la requête présentée devant le tribunal administratif de Lyon par Monsieur Noël Pierre CADAT à l'effet d'obtenir l'annulation de la décision de démolition du bien immobilier sis sur la commune de Lalevade d'Ardèche cadastrée section A n°2138 en date du 14 novembre 2022 prise par le Maire de la Commune.

De confier au cabinet d'avocats TERRITOIRES AVOCATS, Avocats au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée

DELIBERATIONS

FINANCES

Demande de subvention pour la rénovation de la toiture des bâtiments des services techniques

Sur les conseils de la préfecture, le devis a été modifié pour prendre en compte la future intégration des panneaux photovoltaïques en couverture d'un immeuble de grandes dimensions, il convient de prévoir des panneaux de ton de ton marron (RAL 8016) excluant l'emploi de panneaux noirs, ton très artificiel et très impactant, sans harmonie avec les nuances naturelles des couvertures en tuiles de la commune. Il convient également de recouvrir la totalité des surfaces par les panneaux, sans visibilité du bac acier, produit peu qualitatif.

Par conséquent le montant du devis a fait l'objet d'une révision :

Le montant du devis s'élève à : 106 066.84 € HT.

Le montant moyen des imprévus charpente s'élève à 10 000 € HT
Soit un total pour ce projet s'élevant à 116 066.84 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité
Approuve le projet susvisé,
Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès des organismes suivants : Etat, Région, Département, ADEME, etc...

AFFAIRES GENERALES

Délibération portant sur la création d'adressage sur la commune
Considérant la demande de Madame Ghislaine NEGRO DEGOTTEX, demeurant au 7 Bis rue des écoles 07380 Lalevade d'Ardèche
Étant donné que la propriété de l'administré est aujourd'hui adressée sur la commune de Lalevade-d'Ardèche et que le bâtiment et la parcelle d'assise n° A1396, se trouve également sur la commune de Prades.
Considérant qu'il est possible d'attribuer plusieurs adresses à la même maison, notamment dans le cas où elle est desservie par plusieurs voies.
La saisie de l'adressage peut se faire sur une commune limitrophe dans la mesure où les cas de chevauchement sont fréquents.
Cette numérotation additionnelle doit être saisie par sur la Base Adresse Locale de Lalevade-d'Ardèche.
Une fois dans la Base Adresse Nationale, la cohérence du découpage administratif est conservée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :
-Décide de dénommer la voie suivante sur la commune : Route de Jaujac
-Valide le principe d'attribution d'un nouveau numéro d'adressage sur la route départementale de Jaujac, avec le numéro 520.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

Réponse négative du Bassin d'Aubenas à notre demande de participation financière pour le site de baignade surveillé
Panneau d'affichage des différentes manifestations du secteur à recréer
Goudronnage des routes (programme)
Rapport EGIS sur la mobilité RN102 et route des Ecoles
Orientations budgétaires

Séance du 13 avril 2023

L'An Deux Mille vingt-trois, le treize Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric, LOMEL Cédric

Absents ayant donné procuration : LE TOQUIN Stéphanie à PINTO ABRANTES Delphine, MASNEUF Nathalie à HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, PASTRE Laurie à HILAIRE Béatrice

MORIN Frédéric à ORIVES Eric jusqu'à 20h59 (heure de son arrivé, et prend part au vote dès la 5eme délibération)

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

Le compte-rendu du conseil en date du 02 Mars 2023 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

1° Régularisation de sur amortissements de subventions non amortissable

La commune a été informée par la direction des finances publiques d'une régularisation à opérer sur un sur amortissement

Le compte 13913 constatent des amortissements sans correspondance au 1313.

En effet les subventions du compte 1313 amortis en partie en 2019 et 2020, ont été basculés au compte non amortissable 1323 en 2021.

De ce fait, nous sommes en sur amortissement au compte 13913

Afin de résoudre ce sur amortissement et conformément au principe selon lequel les corrections sur exercices clos ne doivent pas avoir d'impact sur le résultat de l'exercice au cours duquel la correction intervient, il convient d'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 (au débit) par le compte 13913 concerné (au crédit) pour la somme de 29 478.44 €

Conformément aux dispositions du Conseil de normalisation des comptes publics, le rattrapage des amortissements des exercices antérieurs des collectivités qui applique la nomenclature M14, ne nécessite pas d'ouvrir des crédits budgétaires.

Considérant que cette opération est neutre budgétairement pour la collectivité et qu'elle n'aura aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité

D'autoriser le comptable public à effectuer ce mouvement au débit du compte 1068 et au crédit du compte 13913 pour la somme de 29 478.44 €.

2° Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion 2022 dressé par la trésorerie, qui retrace toutes les écritures comptables de l'année écoulée est approuvé à l'unanimité.

3° Vote du Compte Administratif 2022 et affectation des résultats

Présentation par D. RIEU, adjointe aux finances, du résultat des opérations comptables de l'année 2022 et de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement : dépenses : 900 107,87 € - recettes : 1 450 425,00 € -

Excédent : 550 317,13 €

Section d'investissement : dépenses : 692 976,54 € - recettes : 395 811, 31 € -

Déficit : 297 165,23 €.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Approbation du compte administratif et décision d'affectation en investissement de la somme de 310 000, 00 € et en fonctionnement la somme de 240 317,13 € adopté à l'unanimité.

4° Vote des taux des taxes locales

Il est proposé de porter les taux à :

- Taxes foncières propriétés bâties : de 35,15 % à 35.50 %
- Taxes foncières propriétés non bâties de 83,30. % à 84.13%
- Taxes d'habitation à 9.66% (pas de taux l'an dernier)

Approuvé par douze voix pour, trois contre (E. ORIVES pour lui-même et F. MORIN puis C. LOMEL).

5° Montant de la participation pour les fournitures scolaires de l'école publique

Il est fixé un montant forfaitaire de 75 € par élève pour les fournitures scolaires. Le nombre d'élèves présents à la rentrée de 2022-2023 est de 62 élèves soit une participation de 4 650 € arrondi à 4 700 €. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6° Attribution des subventions aux associations

ASSOCIATIONS	ANNEE 2022	ANNEE 2023
Art 6574 :		
ADAPEI	100,00 €	100,00 €
AMICALE SAP POMPIERS	605,00 €	605,00 €
AMICALE DONNEURS SANG BENEVOLES AUBENAS	50,00 €	50,00 €
AMICALE LAIQUE	230,00 €	230,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €	200,00 €
APEL SAINT JOSEPH	200,00 €	200,00 €
ASSO LES USAGERS HOPITAL AUBENAS	50,00 €	50,00 €
BEALIERE DE FABRIAS	180,00 €	180,00 €
BEALIERE DES PRADES	180,00 €	180,00 €
BEALIERE DE VALENTE	180,00 €	180,00 €
COOPERATIVE ECOLES PUBLIQUES (62 élèves x 20 €)	1 120,00 €	1 240,00 €
FEDE ŒUVRES LAIQUES	50,00 €	50,00 €
GYM VOLONTAIRE	200,00 €	200,00 €
KARATE DE LALEVADE	200,00 €	200,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	50,00 €	50,00 €
LES VAGABONS	190,00 €	190,00 €
LOISIRS ET CULTURE	180,00 €	180,00 €
LS DANCE COMPAGNY (ex MELTING DANCE)	180,00 €	180,00 €
PETANQUE SANS SOUCIS	180,00 €	180,00 €
PREVENTION ROUTIERE	160,00 €	160,00 €
SOCIETE DE CHASSE	180,00 €	180,00 €
SOCIETE LES BOULES LEVADOISES	180,00 €	180,00 €
UNION SPORTIVE LALEVADE	2 000,00 €	2 000,00 €
UNRPA	446,00 €	446,00 €
FORESTIERS SAPEURS	50,00 €	50,00 €
REMUE MENINGES	300,00 €	300,00 €
SAJ LES BABELOUS	0,00 €	200,00 €
Total chapitre 65	7 641,00 €	7 961,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2023 selon le tableau annexé à la présente délibération, pour une somme de 7 961,00 € (Sept Mille Neuf Cent Soixante et Un Euros) au chapitre 65.

7° Tarifs municipaux 2023

Monsieur le Maire propose de revoir tous les tarifs municipaux, selon le tableau annexé à la présente délibération afin de permettre une uniformité des différents tarifs municipaux et d'en faciliter la lecture pour les usagers, les agents en charge de leur exécution et le trésor public, dans le cadre des contrôles opérés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des tarifs municipaux, comme décrit ci-dessous

Les tarifs cantine scolaire et garderie entreront en vigueur pour la rentrée scolaire 2023-2024. Les autres tarifs entrent immédiatement en vigueur

CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE – RENTRÉE 2023 - 2024

Repas enfant (0.66 € à la charge de la commune contre 0.52 € l'an passé)	4.00 €
Repas enfant majoré	6.00 €
Repas adulte	6.00 €
Panier repas apporté	1.00 €
Garderie du matin	Gratuite
Garderie du soir (donne droit à 50 % de crédit d'impôts)	1.00 €

Voté à quatorze voix pour et une voix contre (LOMEL Cédric)

SALLE POLYVALENTE ET SALLE DES ASSOCIATIONS (pendant la période scolaire)

Occupation en semaine	
Association Levadoise	5 € de l'heure (4 premières heures gratuites)
Association Extérieure	15 € de l'heure

Voté à l'unanimité

SALLE DES ASSOCIATIONS (seulement pendant les vacances scolaires)

Occupation Journée -week-end	
Association Levadoise	Gratuit
Association Extérieure	200 €
Particuliers Levadois	50 € le week-end
Location pour réunion	20 € la journée

Chauffage (du 1 ^{er} novembre au 15 avril, pour tous)	20 €
Caution	150 €

Voté à l'unanimité

SALLE POLYVALENTE

Occupation Journée -week-end	
Association Levadoise	Gratuit
Association Extérieure	250 € le week-end
Particuliers Levadois	200 € le week-end
Particuliers extérieurs	300 € le week-end
Location pour réunion (hors exonération)	50 € la journée
Chauffage (du 1 ^{er} novembre au 15 avril, pour tous)	50 €
Arrhes (à verser à la réservation)	90 €
Caution	500 €

Voté à l'unanimité

RELAIS THEMATIQUE

Location à la journée (Foire, expositions, réunions)	50 €
Associations Levadoise	Gratuit

Voté à l'unanimité

DROITS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC TERRASSES (délivrance d'un arrêté individuel)

Droits de terrasse	5 € le M2
Déballage devanture commerce	Non

Voté à l'unanimité

DROIT DE PLACE (délivrance d'un arrêté individuel)

	Basse saison	Haute saison (juillet et août)
Aire de loisirs La CLAPE	30 € par semaine	100 € par semaine
Aire de loisirs PUMPTRACK	30 € par semaine	100 € par semaine

Voté à l'unanimité

DROIT DE PLACE COMMERÇANTS AMBULANTS

Quai Reynaud	
Du lundi au jeudi de 18h à 22h	100 € la soirée
Du vendredi au dimanche de 18h à 22h	300 € la soirée

Voté à l'unanimité

MISE A DISPOSITION NACELLE AVEC DEUX AGENTS HABILITES

Location nacelle à la journée	220 €
Location nacelle à l'heure	30 €
Mise à dispo 2 agents habilités	30 € de l'heure par agent

Voté à l'unanimité

PHOTOCOPIES

A5/A4/Simple	0.20 €
A3 ou Recto/Verso A5/A4	0.40 €
Recto verso A3	0.80 €

Voté à l'unanimité

CIMETIERE ET- COLOMBARIUM - JARDIN DU SOUVENIR (Acquisition et renouvellement)

Concession Trentenaire	1 place	700 €
	2 places	1 300 €
Colombarium trentenaire	2 places	650 €
Jardin du souvenir		100 €

Voté à l'unanimité

8° Vote du budget primitif 2023

Le budget primitif pour 2023 est présenté au conseil municipal :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1.298 202,47 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 933 165,23 €.

Approuvé par douze voix pour, trois contre (E. ORIVES, F. MORIN., C. LOMEL)

9° Signature d'une convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Lalevade et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de veille et de stratégie foncière, entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), qui a pour objet de déterminer les modalités de coopération publique entre les deux structures.

Les parties s'engagent à coopérer en vue de déterminer les périmètres géographiques communaux sur lesquels des projets d'aménagement d'initiative publique pourront être envisagés, d'en étudier les potentiels de développement urbains et d'aménagement au travers d'études foncières et pré-opérationnelles, et de définir conjointement la solution de portage foncier la mieux adaptée au sein de l'offre de l'EPORA.

La convention de veille et de stratégie foncière est instaurée sur l'ensemble du territoire communal. La durée de la convention est fixée à 6 ans, renouvelable tacitement au-delà de la période d'un an. La durée de portage des biens acquis dans le cadre de la convention, ou repris de conventions antérieures, est égale à 4 années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à onze voix pour et quatre abstentions (J. HENRIQUES PINTO ABRANTES, pour lui et N. MASNEUF puis E. ORIVES et C. LOMEL

Séance du 4 mai 2023

L'An Deux Mille vingt-trois, le quatre Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, LE TOQUIN Stéphanie ; MASNEUF Nathalie ; PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric, MORIN, Frédéric

Absents ayant donné procuration : DUMAS Albin à FIALON Dominique ; PASTRE Laurie à HILAIRE Béatrice ; LOMEL Cédric à ORIVES Eric

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

Le compte-rendu du conseil en date du 13 Avril 2023 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

FINANCES

Décision Modificative n°1 (DM)

Le flux budgétaire du Budget Primitif 2023, transmis par voie dématérialisée, en perception, comporte une erreur de montant sur l'excédent de fonctionnement reporté à l'article 002 il manque la somme de 313.66 €.

Pour rétablir la situation, il convient de prendre cette décision modificative afin d'abonder l'article 002 (Excédent de fonctionnement reporté) de la somme de 313.66 € et de réduire l'article 7336 (Droits de place) pour la même somme.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération création poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, pour 20h hebdomadaire dans le cadre d'un avancement de grade.

L'agent est actuellement en train de passer l'examen dans le but d'obtenir ce grade.
En cas de réussite, nous pourrions la faire avancer au 1er juin 2023
Si l'agent échoue, il sera promu sans examen au 28 novembre 2023
Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Démission d'un membre du Conseil Communautaire, les raisons sont personnelles et la place intéressait son successeur.

Conclusion procès 123 JERECYCLE

Cérémonie du 8 mai, le rassemblement se fera devant la mairie à 11h15

Avancement travaux école, l'isolation des façades est terminée.

Proposition est faite, aux élus de l'opposition de rédiger un article à paraître sur le bulletin municipal (réponse attendue avant le 20 mai 2023)

Le verdissement du Pumptrack et le fleurissement de la Commune débutera dans le courant du mois de mai

L'inauguration du Pumptrack se déroulera le 03 juin 2023 à 17h00

Concernant la fermeture des urgences de l'hôpital d'Aubenas, les élus proposent, si la situation ne s'arrange pas, de prendre une motion contre cette fermeture, au prochain Conseil Municipal qui devrait avoir lieu le jeudi 1er juin 2023

